

SHAMPOING DÉCONTAMINANT

GAZON SYNTHÉTIQUE



INFORMATIONS LOGISTIQUES

UV	Flacon 1L doseur
Référence	A3210001
EAN13	3 664 420 002 548
PCB	Colis de 12
PCB/Pal.	40 colis
Dim. cm. PCB	27,0 x 27,0 x 38,0
Poids net PCB	12,12 kg
Poids brut PCB	12,92 kg



CARACTÉRISTIQUES

Aspect	liquide limpide
Couleur	vert fluorescent
Odeur	pin
Densité.....	1,01 ± 0,01
pH pur	10,80 ± 0,50
Réglementation (CE) n°1272/2008 CLP.....	néant
Stockage	hors gel et forte chaleur
Matériau emballage.....	PEHD
Recyclable	100%
Soumis à TGAP	non

APPLICATIONS

Conçu spécifiquement par notre laboratoire de Recherche et de Développement, le **Shampooing décontaminant Gazon Synthétique** permet de nettoyer et désinfecter⁽¹⁾ vos revêtements synthétiques composés de fils en polymère de manière efficace, douce et durable sans altérer leur volume, leur élasticité et leur éclat.

AVANTAGES

- Garantit un nettoyage efficace et une hygiène parfaite sans détériorer la fibre grâce à ses agents lavant doux d'origine naturelle et végétale
- Préserve l'aspect neuf, les couleurs d'origine des fils et leur aspect mat sans les altérer
- Protège la fibre et évite la prolifération des champignons et moisissures durant les périodes humides d'hivernage
- Dégraissant biodégradable⁽²⁾ sans agents alcalins agressifs, sans chlore, sans agents oxydants, ni solvants pétroliers dangereux pour l'environnement.

MODE ET DOSES D'EMPLOI

Pulvériser la solution diluée de Shampooing Gazon avec un pulvérisateur à pression manuelle (1 dose de 25 ml pour 1 L d'eau). Laisser agir quelques minutes. Brosser le gazon avec un balai à brosse ou un balai de cantonnier. Rincer abondamment à l'aide d'un jet d'eau avec une eau claire. Si votre pelouse synthétique n'est pas remplie au sable, vous pouvez également utiliser un appareil à pression pour réaliser le rinçage. Nettoyer les outils à l'eau claire après utilisation.

En cas de taches importantes ou fortement incrustées, utiliser notre **Détachant Décontaminant Gazon Synthétique**.

PROTOCOLES ET FRÉQUENCES DE NETTOYAGE EN FONCTION DES SAISONS

AU PRINTEMPS	À L'ÉTÉ
Procédez à un nettoyage courant avec une dose double. Laisser agir 5 minutes. Brosser énergiquement avec un balai à brosse ou un balai de cantonnier. Rincer.	Procéder une fois par mois à un nettoyage courant avec une dose simple. Dans les zones où les poussières se déposent facilement ou en cas d'installation sur une terrasse avec coin repos ou en cas d'utilisation intensive (usage professionnel, restaurants, hôtels, ...), effectuer un nettoyage hebdomadaire.
À L'AUTOMNE	AVANT L'HIVER
Si le gazon synthétique est particulièrement sale, réaliser un nettoyage courant avec une double dose. Laisser agir 5 minutes. Brosser énergiquement avec un balai à brosse ou un balai de cantonnier. Rincer.	Procéder à un traitement d'hivernage afin d'éviter la prolifération des bactéries, moisissures et champignons. Pulvériser une solution avec une dose double de notre shampooing décontaminant. Ne pas frotter, ne pas rincer.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Tenir hors de portée des enfants. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

RÈGLEMENTATION

Produit à usage biocide. TP 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux. Substance active biocide [RPB, règlement (UE) n° 528/2012]: CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM (CAS n°7173-51-5, 8 g/kg).

⁽¹⁾Efficacités microbiocides : Bactéricide **EN 1276** en 5 mn et à 2,5% et Fongicide **EN 1650** en 5 mn à 2,5% en conditions de saleté et substances interférentes ; Bactéricide **EN 1040** en 5 mn à 1% et Fongicide **EN 1275** en 15 mn à 2,5%. **Suivant le règlement « 648/2004/CE »** : moins de 5% de : agents de surface non ioniques. **Contient également** : désinfectants. Parfums (Limonène).

⁽²⁾Biodégradable à 93% en 28 jours en aérobic selon la norme OCDE 302B. **N° de lot et date de préemption** : voir sur l'emballage. En cas d'urgence, contacter le +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS pour la France).